

LA LETTRE SYNDICALE DU

SMARNU

N°55
Août 2012



- DPC en anesthésie : mode d'emploi
- Histoire de la CPH
- Assemblée générale du SMARNU

SMARNU

SYNDICAT DES MEDECINS
ANESTHESISTES-REANIMATEURS
NON UNIVERSITAIRES

SYNDICAT DES MEDECINS ANESTHESISTES-REANIMATEURS NON UNIVERSITAIRES



SYNDICAT DES MEDECINS
ANESTHESISTES-REANIMATEURS
NON UNIVERSITAIRES

Sommaire

- Mot du président P 01
- DPC en Anesthésie : mode d'emploi P 02
- Les annonces des actions du collège SFAR P 06
- Histoire de la CPH P 10
- La journée du praticien P 12
- convocation à l'assemblée générale P 13
- Annonces de recrutement P 14
- Bulletin d'adhésion P 21

SMARNU, Syndicat des médecins anesthésistes-réanimateurs non universitaires

www.smarnu.org

Contact : Docteur Denis CAZABAN | denis.cazaban@wanadoo.fr

Editeur et régie publicitaire :

Macéo éditions

M. Kamel TABTAB, directeur

11, bd Ornano - 75018 Paris

Tél : 01 53 09 90 05 - Mail : maceoeditions@gmail.com - Site Internet : <http://reseauprosante.fr/>

Graphisme : Brahim Madjid

Imprimé à 4900 exemplaires. Maquette et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.

Edito Mot du président



Voici la première lettre syndicale du SMARNU depuis les élections présidentielles. Dans un contexte de crise, le nouveau gouvernement ne dispose que d'une marge de manœuvre extrêmement faible et personne ne peut décentrement penser que les difficultés que nous rencontrons dans les hôpitaux se régleront du seul fait d'une volonté politique.

Seul le dialogue et le travail commun sont susceptibles d'éviter le naufrage annoncé du système de santé et de protection sociale.

Nous recevons de plus en plus d'appels de praticiens victimes de pressions ou d'injustices.

Nous avons à traiter des affaires allant de la simple tentative de non-paiement de sommes dues, jusqu'à des intimidations ou même des menaces.

Face à l'augmentation des conflits, il est plus que jamais nécessaire d'adhérer à un syndicat qui vous conseillera mais aussi se battra à vos cotés si cela devait s'avérer nécessaire.

Quelques affaires emblématiques ont marqués les esprits :

→ L'hôpital de Cognac où des praticiens ont subis des retraits sur salaire en dessous de 48h de travail hebdomadaire. Le SMARNU a été le premier à s'en préoccuper en intervenant avant même l'adoption « du guide du temps de travail » par la CME il y a plus d'un an. Le tribunal administratif qui a refusé d'ordonner le remboursement des sommes perçues s'est abstenu de statuer sur le problème de fond.

→ L'affaire de Saint Martin fait suite à la plainte d'un anesthésiste réanimateur contre le directeur de l'hôpital qui lui aurait porté des coups. Loin d'être isolé, ce confrère bénéficie de l'appui de la grande majorité des praticiens locaux et de témoignages d'autres victimes des agissements de ce directeur.

Nous ne pouvons que déplorer la dégradation des conditions de travail et l'augmentation des tensions au sein des équipes soignantes dues à la pression comptable exercée sur les hôpitaux. Les anesthésistes réanimateurs sont particulièrement visés du fait de leur rôle central et de l'état démographique de la spécialité.

Faisant face à ces difficultés, à des horaires astreignants et à des rémunérations largement inférieures au secteur libéral, l'exercice hospitalier de notre spécialité souffre d'un manque cruel d'attractivité.

Mais l'amélioration de l'attractivité des carrières hospitalières des anesthésistes-réanimateurs n'est pas forcément synonyme de dépense de santé supplémentaire. En effet, avec le départ mas-

sif de praticiens à échelon élevé, une politique de restructuration intelligente et concertée, l'assouplissement et la clarification du statut pour répondre aux souhaits de chacun, il est possible de valoriser les carrières hospitalières sans forcément dépenser plus. Le SMARNU aspire à ce que les heures de travail soient clairement définies et comptabilisées afin que ceux qui travaillent beaucoup ne soient pas les perdants du système. Il est inadmissible que le salaire horaire du praticien diminue avec l'augmentation des heures travaillées (notamment celles de nuit).

À l'heure où j'écris ces lignes, le SMARNU est sur le point de défendre ses idées directement auprès du cabinet du ministère (RDV le 23 juillet) mais aussi au travers de la CPH en août.

Le SMARNU, syndicat actif met de nouveaux outils à la disposition de tous :

Un site internet modernisé avec l'apparition d'un flux rss (<http://www.smarnu.org/rss.php>), des réseaux sociaux et la possibilité de payer son adhésion en ligne.

Une liste de diffusion (écrire à smarnu@ml.free.fr sujet : « subscribe ») pour vous tenir au courant des nouvelles syndicales mais aussi participer activement à la vie syndicale.

Un outil informatique automatisé (sans doute le plus simple et évolué actuellement) pour vous permettre de gérer facilement votre temps de travail.

Venez à la rencontre de votre syndicat :

→ Au congrès de la SFAR au stand syndical ou à l'assemblée générale qui se tiendra le vendredi 21 septembre à 18h salle 352 A-B.

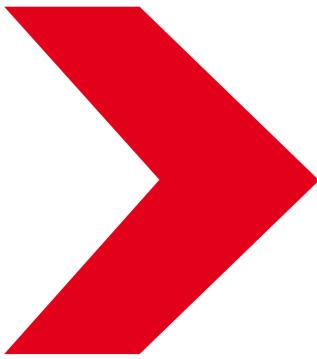
À la journée du praticien le 12 octobre 2012 (entrée gratuite pour les adhérents, inscriptions sur le site de la CPH <http://www.cphweb.info/>). La première édition a été un gros succès, nous espérons lors de celle-ci trouver de nombreux anesthésistes-réanimateurs.

Vous trouverez dans cette édition une présentation de la CPH fait par son nouveau président, et un article sur le DPC.

Vous pouvez nous proposer des articles pour les éditions suivantes.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous remercie pour votre soutien.

DR Louison ANDRIAMIFIDY
Président du SMARNU
CH Salon de Provence



LE DPC EN ANESTHESIE REANIMATION

Comment le collège français des anesthésistes réanimateurs (CFAR), reconnu comme conseil national professionnel (CNP) de l'anesthésie réanimation, et représentant l'ensemble des composantes de notre spécialité (société scientifique et collège des professionnels), pourra être une aide à la réalisation de la démarche de développement professionnel continu (DPC), obligatoire pour tous les professionnels de santé, médicaux et paramédicaux (art.59 de la loi HPST du 21 juillet 2009 et décrets d'application de janvier 2012).

RAPPEL DES FONDAMENTAUX DU DPC

Tels que définis dans la loi HPST de juillet 2009. Le DPC a pour objectifs :

- l'analyse des pratiques professionnelles ;
- le perfectionnement des connaissances ;
- l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que ...
- la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

Il constitue une obligation pour les médecins, comme l'était déjà la FMC, même si les modalités de sa mise en œuvre n'ont jamais vu le jour.

Le DPC est une démarche qualité des médecins anesthésistes réanimateurs (MAR), les modalités de l'accréditation des professions médicales exerçant une activité à risque, répondant aux exigences du DPC. Le terme d'EPP (évaluation des pratiques professionnelles) est remplacé par celui d'analyse des pratiques professionnelles.

DPC = EPP + FMC + MM + (accréditation)

Des orientations prioritaires nationales seront arrêtées par le ministère après avis de la commission scientifique indépendante et des orientations régionales pourront être proposées par une ARS, après avis de la CSI et donner lieu à des programmes de DPC.

LA DEMARCHE DE DPC

Un programme de DPC associe une action de formation et une action d'évaluation. Selon le principe de « briques », chaque médecin construit lui-même sa « maison qualité », en fonction de ses besoins et des programmes proposés. Il associe dans sa démarche des « briques de formation » et des « briques d'analyse des pratiques professionnelles » .

2012 reste une année charnière dans la mise en place du dispositif, avec d'abord l'installation de l'organisme de gestion du DPC (OGDPC) puis celle de la commission scientifique indépendante (CSI) des médecins, le 05 juillet. Le collège français des anesthésistes réanimateurs avec son triple agrément, (organisme agréé de FMC, EPP et accréditation), reste opérationnel en 2012 et permet de valider les démarches de FMC, EPP et accréditation des MAR.

Juin 2013 sera le démarrage opérationnel du DPC, le CFAR s'organise pour pouvoir répondre aux nouvelles exigences de la démarche.

Démarche obligatoire, permanente et individuelle, le DPC demande un acte volontaire du MAR pour s'inscrire dans un programme de DPC auprès d'un « organisme de DPC » (ODPC).

Il est bien évident que des ODPC comme celui que constituera le CFAR, seront plus à même de proposer des programmes à thèmes, centrés sur des cibles identifiées par les professionnels de la spécialité.

LES ACTIONS DE DPC

La liste ci-dessous est loin d'être exhaustive, de nouvelles méthodes voyant régulièrement le jour. La HAS joue un rôle majeur dans la définition des modalités et des méthodes du DPC. Un groupe de travail est en place, réunissant des membres de la commission DPC de la fédération des spécialités médicales (FSM), dont le CFAR est membre, et des membres de la HAS.

Les actions cognitives, ou de formation, tiendront compte du temps passé et de l'investissement individuel. Elles pourront être présentielles, collectives (séminaires, congrès...) ou individuelles (lectures de revue, e-learning...).

Les actions d'analyse de pratiques professionnelles, actions évaluatives, reprendront les méthodes éprouvées par la HAS : audit clinique, analyse d'événements indésirables, analyse d'événements porteurs de risque et revue morbidité mortalité (RMM), revue de concertation pluridisciplinaire (RCP), chemins cliniques... mais aussi des actions plus innovantes, tels que les ateliers de simulation, très adaptés à notre spécialité et propices à une démarche d'équipe.

LES MODALITES DE VALIDATION DE LA DEMARCHE DE DPC

Elles restent encore à préciser, quantification, barèmes, temps passé, investissement individuel, sont autant de paramètres qui devront être pris en compte pour permettre la validation de la démarche du MAR.

La définition de ce niveau d'exigence sera une des missions de la CSI.

LE FINANCEMENT DU DPC

Pour les libéraux, c'est l'OGDPC qui gère directement le financement des MAR libéraux, avec une participation forfaitaire.

Pour les hospitaliers et les salariés, le financement vient des employeurs, des établissements de santé (à raison de 0,75 % de la masse salariale des médecins travaillant en hôpital général et de 50 % de la masse salariale pour les établissements universitaires, chiffres déterminés comme minimaux et qui sont devenus aussi des maximaux quand ils sont atteints), l'Etat, l'assurance maladie. Un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), branche de l'ANFH, gérera le financement du DPC des hospitaliers, l'adhésion de l'établissement à cet OPCa serait le seul moyen d'accéder aux fonds de l'industrie.

Une taxe majorée de l'industrie des produits de santé, dont le montant est fixé par l'Etat (on parle de 150 millions d'€) est versée à l'OGDPC.

LA PLACE DU CFAR DANS LE DISPOSITIF DU DPC

Le CFAR, conseil national de la spécialité d'anesthésie réanimation, participera à la démarche de DPC de plusieurs façons :

- Proposition à la CSI, de programmes de DPC reconnus comme prioritaires par la spécialité pour être arrêtés par le ministère.
- Participation à la réflexion et à la définition des modalités et méthodes de DPC en collaboration avec la HAS.
- Participation à la CSI.
- Aide au MAR dans la définition de ses besoins pour le choix de programmes de DPC, et enregistrement de ses démarches de DPC.
- En tant qu'ODPC de la spécialité :
 - Définition d'action d'amélioration des pratiques professionnelles adaptées à la spécialité.
 - Mise en œuvre d'actions de formation permettant de renforcer la démarche d'amélioration des pratiques professionnelles (APP).
- Mettre en œuvre des programmes de DPC dont les actions d'APP et les actions de formation sont regroupées autour d'un thème donné, thème pouvant être identifié à partir de la remontée des évènements porteurs de risque déclarés dans la démarche d'accréditation ou définis en collaboration avec la SFAR, société scientifique de la spécialité. Ces thèmes pouvant s'inscrire dans des orientations nationales et répondre à des programmes pluridisciplinaires (MAR et chirurgiens) ou pluri-professionnels (MAR et IADE ou IDE de réanimation).
- Poursuivre la démarche d'accréditation des professions médicales exerçant une activité à risque. Une réflexion est engagée avec la HAS pour promouvoir l'engagement des médecins hospitaliers dans cette démarche, et encourager des démarches d'accréditation d'équipes.

VALIDER SA DEMARCHE DE DPC AU CONGRES NATIONAL DE LA SFAR 2012

Le CFAR organise cette année au congrès de la SFAR une première action de « DPC à thème » dans le cadre du congrès de la SFAR.

Une session commune et interactive CFAR-SFAR :

Qualité - sécurité : registre AVK, référentiel HAS Amélioration des pratiques au travers de cas cliniques.

Modérateurs : A. Steib, P.M. Mertes (Strasbourg)

- Arrêt AVK en chirurgie réglée : Anne Godier (Paris)
- Antagonisation AVK en chirurgie urgente : Pierre Albaladejo (Grenoble)
- Reprise des AVK en post-opératoire : Annick Steib (Strasbourg)

La démarche de validation comprend deux étapes :

- Votre présence à la session du congrès. Une partie formation cognitive animée par les trois conférenciers ci-dessus, une partie évaluative par des cas cliniques présentés en séance avec votes interactifs. Une attestation de présence à conserver précieusement vous sera remise en fin de session.
- La saisie de 5 dossiers sur le registre AVK (accessible sur le site internet du CFAR).

A l'issue de ces deux étapes, votre obligation de DPC sera validée par le CFAR.

Le jour et les horaires de toutes les sessions et ateliers sur ce thème sont détaillés à la suite de cet article.

Ils sont également en ligne dans le programme du congrès de la SFAR et sur le site du CFAR.

Attention le nombre de places est limité !

Lexique

FSM : la fédération des spécialités médicales (fédération des CNP de spécialité) regroupe les CNP adhérents pour coordonner leurs actions et proposer les représentants des médecins à la CSI.

CSI : commission scientifique indépendante dont les membres sont nommés par arrêté ministériel, et ayant pour mission d'évaluer les opérateurs de DPC, donner son avis sur les orientations et méthodes de DPC, lister les diplômes universitaires (DU et DIU) permettant de valider le DPC. 5 CSI seront installées pour les médecins, sages-femmes, pharmaciens, chirurgiens dentistes et paramédicaux, appelée CSI du haut comité des professions paramédicales.

Dr Pierre Pérucho

Membre de la commission DPC de la FSM

Membre de la CSI

Membre du groupe contact HAS-FSM

Chargé de mission par le CFAR auprès de la HAS



Les annonces des actions du collège SFAR

Session commune SFAR-CFAR :

1er programme DPC à thème du CFAR, venez valider votre DPC ! (voir les conditions de validations)

Qualité - sécurité : registre AVK : référentiel HAS Amélioration des pratiques à travers de cas clinique.

Cette session est labellisée « gestion de risque » par le CFAR.

Vendredi 21 Septembre 2012, 14h30 - 16h00, Amphithéâtre Bleu - Niveau 2

Modérateurs : A. Steib, P.M. Mertes (Strasbourg)

- Arrêt AVK en chirurgie réglée : Anne Godier (Paris)
- Antagonisation AVK en chirurgie urgente : Pierre Albaladejo (Grenoble)
- Reprise des AVK en post-opératoire : Annick Steib (Strasbourg)

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les modalités de gestion d'un traitement par AVK en situations réglées et urgentes ;
- Connaître les principaux enseignements du registre AVK, analyse des écarts à la pratique.

Session CFAR - SFAR - HAS :

Améliorons nos pratiques, c'est bon pour la santé !

Cette session est labellisée « gestion de risque » par le CFAR

Vendredi 21 Septembre 2012, 08h30 - 10h00, Salle 242AB - Niveau 2

Modérateurs : P.M. Mertes (CFAR), Y. Auroy (SFAR), R. Bataillon (HAS)

- Le DPC : une affaire de spécialité : Jacques Fusiardi (Tours)
- IPAQ : du recueil des indicateurs à la gestion des risques : Yves Auroy (Paris)
- Examen complémentaire préopératoire et amélioration des pratiques : Serge Molliex (Saint Etienne)

Ateliers CFAR

Ces ateliers sont labellisés « gestion de risque » par le CFAR

Evénements porteurs de risques et gestion des risques en Anesthésie Réanimation

(1)

Vendredi 21/09/2012
08:30 - 10:00 | 202-203 - Niveau 2
P.G. Yavordios (Bourg-en-Bresse),
I. Verheyde (Roubaix)

(2)

Vendredi 21/09/2012
14:30 - 16:00 | 202-203 - Niveau 2
J. Tourres (Nantes),
B. Al Nasser (Beauvais)

Objectifs pédagogiques :

- Expliquer ce qu'est le programme de l'accréditation des médecins ;
- Discuter avec les experts des difficultés et des bénéfices que peuvent en retirer les praticiens ;
- Répondre à toutes les questions que se posent les praticiens sur l'accréditation, quel que soit leur mode d'exercice.

Comment mettre en place une revue morbidité/mortalité

(1)

Vendredi 21/09/2012
10:30 - 12:00 | 202-203 - Niveau 2
B. Tavernier (Lille), P.M. Mertes (Nancy)

(2)

Samedi 22/09/2012
08:30 - 10:00 | 315 - Niveau 3
G. Romero (Lyon), I. Verheyde (Roubaix)

Objectifs pédagogiques :

- Expliquer le contexte d'incitation à mettre en place une RMM ;
- Expliquer et discuter les difficultés organisationnelles de mise en place ;
- Expliquer et discuter les difficultés de suivi des actions correctrices.

EPP en Réanimation

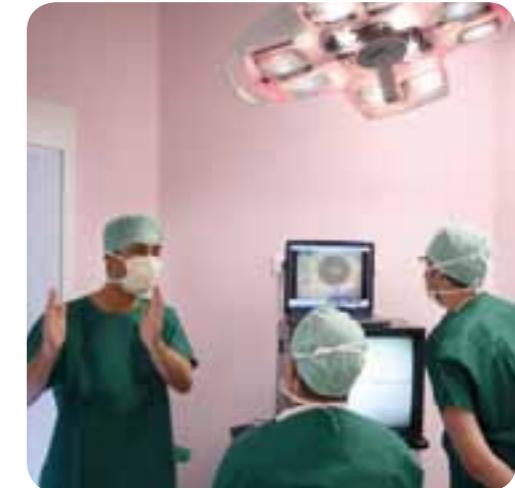
Vendredi 21/09/2012 | 16:30 - 18:00 | 202-203 - Niveau 2

M. Leone (Marseille), C. Paugam-Burtz (Clichy)

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les objectifs de l'EPP en réanimation ;
- Connaître les différents programmes EPP en réanimation proposés par le CFAR ;
- Discuter la mise en place de ces programmes en pratique ;
- Progresser dans l'analyse de ses résultats.

LA FHF RÉUNIT
PLUS DE
1 000 HÔPITAUX
ET
1 000 STRUCTURES
MÉDICO-SOCIALES



Le CFAR au congrès SFAR 2012

Au Palais des Congrès de Paris, du 19 au 22 Septembre 2012

Le CFAR sera présent au congrès de la SFAR 2012, pour mieux vous servir.

Nous serons à votre disposition sur notre stand pour répondre à toutes vos questions concernant la FMC, l'EPP et l'Accréditation.

Pour les adhérents engagés dans la procédure d'accréditation, merci de vous munir de vos codes d'accès sur le site internet de la HAS afin que nous puissions vous aider dans votre démarche.



[WWW.FHF.FR >](http://WWW.FHF.FR)
OFFRES D'EMPLOI

PLUS DE 30 000
OFFRES D'EMPLOI
ET PLUS DE 15 000 CV

L'Assemblée Générale du CFAR

Vendredi 21 Septembre 2012 de 12h30 à 14h30

Salle 202-203, niveau 2, au Palais des Congrès de Paris, Porte Maillot

Dans le cadre du Congrès National d'Anesthésie et de Réanimation.

Tous les membres du CFAR sont convoqués à l'Assemblée Générale.

LA RUBRIQUE
OFFRE D'EMPLOI
PERMET AUSSI
L'ACCÈS A UN
ESPACE CANDIDAT



La Fédération hospitalière de France
est partenaire

Histoire de la CPH

D'où vient la CPH ? Un peu d'histoire...

Georges Mallard, chirurgien des hôpitaux, avait été dès 1983 le premier à dénoncer les premières attaques contre le statut des médecins hospitaliers et à œuvrer pour la promotion des hôpitaux généraux non universitaires, qualifiés à l'époque de façon peu flatteuse d' « hôpitaux périphériques ».

C'est à cette époque que, pour réveiller un syndicalisme jusque-là plus institutionnel et d'accompagnement que réellement militant et défenseur des médecins hospitaliers, il crée la Fédération nationale des Syndicats Départementaux des médecins et biologistes des hôpitaux non universitaires dont le titre fut ensuite simplifié pour devenir la Fédération des Praticiens des Hôpitaux Généraux (FNAP).

Conscient du fait que l'efficacité syndicale impose un rassemblement de la multitude de syndicats catégoriels de médecins des hôpitaux, Georges Mallard va être à l'origine de la création de la Confédération des Hôpitaux Généraux (CHG) qui regroupait outre la FNAP, le Syndicat national des biologistes des hôpitaux (SNBH) et le syndicat des médecins anesthésistes réanimateurs des hôpitaux non universitaires (SMARHNU) auxquels vint s'associer dans un deuxième temps le SPH (Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux). Il en sera le premier président. Pierre Faraggi, psychiatre des hôpitaux, lui succédera en janvier 2000, avant que je sois élu à ce poste à partir de février 2012.

Dès sa fondation, la CHG ne cessera de favoriser le regroupement syndical sur des bases claires et des exigences fermes de défense des hôpitaux publics et des praticiens qui y exercent. Elle apparaissait dès les élections statutaires de 1998 comme l'organisation la plus représentative des médecins hospitaliers.

Dès le début des années 2000, la CHG accueillait comme syndicats associés le Syndicat des Psychiatres Français (SPF) et le Syndicat des Gynécologues et Obstétriciens de France (SYNGOF).

En avril 2004, alors que le gouvernement persistait dans sa volonté d'imposer, au pas de charge, ses nouvelles ordonnances, plusieurs autres organisations syndicales de PH rejoignent la CHG : AMUF, USP, SNPH-CHG, UPHP, CFE-CGC. Ainsi se crée *Le Collectif des Syndicats de PH pour la défense de l'Hôpital Public*.

Ce rassemblement de praticiens autour d'elle, la CHG le doit à la clarté des positions qu'elle a toujours défendues, et à l'écoute constante des praticiens de terrain qu'elle représente, comme le démontrait le succès de la pétition nationale qu'elle avait faite circuler et qui recueillait 5600 signatures.

Forte de la confiance renouvelée des collègues, qui, lors des précédentes élections avait encore une fois placé ce groupe au premier rang, la CHG et le Collectif décident alors de progresser sur la voie de l'intégration en créant ensemble, en octobre 2005, **la Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH)**.

La CPH première organisation de praticiens hospitaliers à temps plein et à temps partiel affiche très vite sa plateforme d'action et de revendication :

La Confédération des Praticiens des Hôpitaux se donne pour mission :

- ➔ de préserver, de promouvoir et de défendre partout un exercice médical respectueux du droit des personnes : droit d'accès aux soins, respect du secret professionnel, libre choix, droit à l'information ;
- ➔ de promouvoir et de défendre l'hôpital public, maillon indispensable de la politique de santé publique, accessible à tous sans discrimination sur l'ensemble du territoire national ;
- ➔ de veiller à une organisation de la permanence et de la continuité des soins impliquant l'ensemble des acteurs du public et du privé ;
- ➔ de défendre l'indépendance professionnelle des praticiens au regard des contraintes administratives et financières, seule garantie d'une médecine de qualité au service de la population ;
- ➔ de préserver les intérêts moraux et matériels de l'ensemble des praticiens travaillant à l'hôpital à temps plein comme à temps partiel ;
- ➔ d'améliorer l'attractivité des carrières médicales hospitalières et la démographie en œuvrant à la revalorisation de la place des praticiens, de leurs conditions de statut, de rémunération, de retraite et au respect de la collégialité qui doit régler les relations entre praticiens.

C'est sur ces bases qu'elle est rejoints en 2008 par le Syndicat National des praticiens à diplôme hors union européenne (SNPADHUE).

C'est sur ces principes qu'elle s'oppose catégoriquement au volet hospitalier de la loi HPST et à ses décrets d'application en particulier statutaires et appelle à la mobilisation de l'ensemble des praticiens hospitaliers.

C'est sur ces orientations qu'elle entame dès 2010 un rapprochement avec l'INPH.

Elle dispose d'une large audience parmi l'ensemble des PH avec lesquels elle communique au moyen de revues, de son site internet <http://www.cphweb.info> et d'emailing sous forme de newsletters très régulières.

Confortée par les élections statutaires de décembre 2011 comme l'organisation la plus représentative des praticiens hospitaliers, elle entend aussi être à la première place dans le dialogue avec les pouvoirs publics pour la défense du service public hospitalier et pour s'exprimer au nom des praticiens dans toutes les instances nationales et régionales de concertation.

Aujourd'hui comme hier, la CPH, entend remplir pleinement ses missions, et d'abord de conseil, d'information et d'assistance auprès des praticiens.



**Deuxièmes Rencontres Professionnelles
LA JOURNÉE DU PRATICIEN
organisée avec le soutien de l'AGMF et de l'APPA**

Vendredi 12 octobre 2012
Amphithéâtre MGEN, 3 square Max Hymans, Paris XVème

P R E - P R O G R A M M E

Matinée

9h30 – Accueil	Ouverture de l'Assemblée générale de la CPH et de la Journée du Praticien Jean-Claude Pénochet, Président de la CPH
10h – Recrutement des praticiens à l'hôpital	<ul style="list-style-type: none"> Démographie et recrutement des PH en milieu hospitalier Anne Gervais La situation des praticiens à diplôme étranger Blaise Kamendje Le point de vue des jeunes médecins Intervenant syndicat des internes Pour une durée légale du temps de travail des PH Denis Desanges Les praticiens en temps continu Louison Andriamifidy Les praticiens en demi-journée Jean-Marie Leleu Les plaintes déposées contre les praticiens hospitaliers à l'Ordre des médecins Philippe Garat, Trésorier CROM Île-de-France
11h – Temps de travail	
12h – Question juridique	

Déjeuner au Méditel

Après-midi

14h – Le Développement Professionnel Continu	<ul style="list-style-type: none"> Qu'est-ce que le DPC ? Jean-Claude Pénochet Place de la FSM et des CNPS Olivier Goëau-Brissonnière, Président FSM (pressenti)
15h30 – Table ronde – Avenir du service public	<p>L'hôpital public demain</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement Gouvernance Place des praticiens
17h – Synthèse des travaux	Jacques Trevidic, Secrétaire Général de la CPH

Inscriptions en ligne sur le site de la CPH : www.cphweb.info

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale Statutaire annuelle aura lieu :

**Le Vendredi 21 Septembre 2012 de 18h à 20h
SALLE 352 AB**

au Palais des Congrès, Porte Maillot - 75016 PARIS, sur les lieux du congrès de la SFAR.

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président
 - Mise au point sur la fiscalité et le temps additionnel.
 - Professions intermédiaires de l'anesthésie et position syndicale.
- Rapport du Trésorier
- Bilan de l'activité syndicale
- Dernières nouvelles syndicales
- Elections au Conseil d'Administration : Appel de Candidatures pour postes à pourvoir : 5 membres sortants : Brodeur J., Brûlé R., Goumard D., Lopez S., Tonnelier H.

POUVOIR

SYNDICAT des MEDECINS ANESTHESISTES REANIMATEURS NON UNIVERSITAIRES
(AG du 21 SEPTEMBRE 2012)

**Je soussigné(e)
Docteur**

Membre du SMARNU

Exerçant au Centre Hospitalier de
donne tous pouvoirs au Dr ou au Dr
membre titulaire (cotisation 2012 à jour) du SMARNU à l'effet de :
- me représenter à l'Assemblée Générale du SMARNU qui se tiendra le **21 septembre 2012**
- prendre part à tous votes, à toutes discussions, accepter toutes fonctions, émerger toute feuille de présence, et généralement, faire le nécessaire pour exercer les droits de tous les adhérents, lors d'une telle réunion.

Porter ci-contre la mention manuscrite : A

le 2012

"Bon pour Pouvoir"

Signature :

Pouvoir à adresser au Secrétaire général :

Dr D. GOUMARD
daniele.goumard@wanadoo.fr
ou : 77 rue des Gonthières 17140 LAGORD

ou au Président

Dr ANDRIAMIFIDY Louison
anlou84@yahoo.fr
ou : Centre hospitalier 207 Avenue Julien Fabre
B.P. 321 - 13658 Salon de Provence

Les cotisations pourront être données sur place au Trésorier lors de l'Assemblée Générale ou accompagner ce pouvoir.

Annonces de RECRUTEMENT

Outre Mer

Le Centre Hospitalier de Mayotte

Situé au cœur de l'Océan Indien (À 2 heures d'avion de La Réunion et 1 heure de Madagascar)



Recherche pour son service ANESTHESIE

MEDECINS ANESTHESISTES-REANIMATEURS

(Pour renforcer son équipe).

PAR MUTATION - CONTRAT D'UN AN

CONTRAT DE REMPLACEMENT DE COURT TERME

PERSONNES À CONTACTER :

Dr Dr PUCHEAULT Ludovic : 02.69.61.80.00 (poste 7866), mail : l.puchault@chmayotte.fr

Mme MASSIAS Sylvie poste 31.34, mail : s.massias@chmayotte.fr

Service et équipement :

- bloc opératoire de 5 salles avec 1 médecin anesthésiste pour 2 salles et 1 IADE par salle
- activité de pédiatrie et de maternité importante
- gardes et astreintes rémunérées selon réglementation statutaire.

Rémunération :

Les rémunérations sont statutaires avec les avantages liés à l'outre-mer.

Prise en charge du billet d'avion (candidat + famille) + indemnité de changement de résidence+mise à disposition d'un logement et d'une voiture de location pendant les deux premiers mois.

Provence Alpes Côte d'Azur

LE CENTRE HOSPITALIER DE MENTON RECRUTE UN MEDECIN EN ANESTHESIE REANIMATION



- ▶ Le Centre Hospitalier La Palmosa, d'une capacité de 258 lits est situé au sud des Alpes Maritimes sur le littoral.
- ▶ Le projet d'établissement a 2 objectifs principaux, conforter l'activité existante et développer la filière gériatrique et consolider la chirurgie, notamment le pôle public privé de chirurgie qui a ouvert le 1er février 2010.
- ▶ Le service de chirurgie est composé d'une unité de 42 lits d'hospitalisation, d'un secteur de chirurgie ambulatoire et comporte les spécialités (orthopédie, traumatologie, chirurgie générale et digestive, gynécologie-obstétrique, urologie, endoscopie, ophtalmologie).
- ▶ L'effectif médical est composé de 2 praticiens en chirurgie viscérale, 2 praticiens en orthopédie-traumatologie, un praticien en urologie, un praticien en gynécologie-obstétrique et de 3 praticiens temps plein et un praticien mi-temps en anesthésie

Adresser votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitae à :

Madame le Directeur du Centre Hospitalier La Palmosa - 2 avenue Antoine Péglion - B.P. 189 - 06507 Menton cedex
Tél. : 04 93 28 72 01 - Fax : 04 93 28 76 51 - Email : directeur@ch-menton.fr



LE CENTRE HOSPITALIER DE SALON-DE-PROVENCE (Bouches-du-Rhône)

Etablissement MCO dynamique et disposant d'un plateau technique complet

RECRUTE

Au sein de l'Unité d'Anesthésie

UN MEDECIN ANESTHESISTE REANIMATEUR

• PRATICIEN HOSPITALIER • PRATICIEN CONTRACTUEL • OU ASSISTANT

Candidature et CV à adresser :

Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier de Salon-de-Provence 207, avenue Julien Fabre
BP 321 – 13658 SALON-DE-PROVENCE Cedex
Pour tout renseignement, contacter :
Monsieur le Dr GEHAN Chef du Pôle au 04-90-44-95-76

A compter
de
Septembre 2012



Établissement de 1 195 lits et places employant environ 2 300 salariés, doté d'un plateau technique complet et performant et engagé dans un projet de restructuration de son service de réanimation et de création d'une unité de surveillance continue de 6 lits

- Unité de réanimation polyvalente médico-chirurgicale de 10 lits
 - Recrutement médical prédominant (75 à 80% de l'activité)
 - Possibilité de prendre des gardes en anesthésie pour les candidats ayant la double qualification d'anesthésie et de réanimation
 - Equipe actuelle de 5 E.T.P de praticiens
 - Gardes sur place
 - Ouverture fin 2012 du nouveau service de réanimation de 8 lits et de l'unité de soins continus de 6 lits
- L'établissement est engagé dans un projet de restructuration et d'extension globale de son bloc opératoire**
- 8 salles d'opération, 11 postes de SSPI
 - Très bon niveau d'équipement, informatisation, échographe
 - 9 MAR, garde sur place,
 - Chirurgies de spécialités sauf chirurgie cardiaque, ophtalmologie, et neurochirurgie
 - Maternité de 1500 accouchements,
 - Service qualifiant pour la spécialité (1 à 2 DESAR)
 - Un plateau technique : TDM, IRM, réanimation, angioplastie, cancérologie, néphrologie hémodialyse, endoscopies interventionnelles, pédiatrie, USI néonatale, SAU, SAMU SMUR centre 15, ...

Centre Hospitalier, Avenue Pierre de Coubertin, 40 024 Mont-de-Marsan Cedex

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre :

- Monsieur le Docteur PASCAL, chef de service, 05 58 05 17 50, michel.pascal@ch-mt-marsan.fr
- Monsieur le Docteur ANCELIN, Chef de pôle, 05 58 05 11 70, pascal.ancelin@ch-mt-marsan.fr
- Docteur TESTON, Chef de service et Chef de pôle, 05 58 05 18 51 ou 07 77 36 61 33, philippe.teston@ch-mt-marsan.fr
- Madame BOUQUEREL, Directeur des affaires médicales, 05 58 05 10 20, aurore.bouquerel@ch-mt-marsan.fr ou affaires-medicales@ch-mt-marsan.fr



La ville de Mont-de-Marsan, c'est aussi :

- La qualité de vie du Sud Ouest en général et de l'Aquitaine en particulier
- La proximité de la côte atlantique l'été (1h00) et des Pyrénées l'hiver (2 heures)
- Par autoroute (A 65) 130 kilomètres de Bordeaux (1h 30)
- Paris à 3 heures de Bordeaux en train (T.G.V.)
- L'Espagne à environ deux heures de route en voiture

Recrute

UN 7^{EME} RÉANIMATEUR ET UN ANESTHÉSISTE

Avec possibilité de remplacements préalables
Autorisation d'exercice en France et
qualification ordinaire en anesthésie-réanimation exigées

Convivialité, hospitalité et esprit de fête complètent ce portrait d'un département en tout point accueillant.



Etablissement (inauguré en octobre 2011), organisé en 9 pôles chirurgicaux et médico-techniques, qui permet une prise en charge globale et optimisée des patients grâce notamment à un plateau technique complet et de pointe.

Le bloc opératoire est composé de 8 salles d'opérations intégrées, 1^{er} établissement français équipé en totalité du monitorage DRAËGER et de colonnes embarquées TRUMPF, il assure la prise en charge de nombreuses spécialités chirurgicales et médicales : Chirurgies (viscérale, digestive, vasculaire, thoracique, endoscopie digestive, gynécologique, orthopédie et traumatologie, ORL, ophtalmologie), cardiologie interventionnelle, rythmologie,...

Le Centre Hospitalier dispose d'un service de réanimation (16 lits), de surveillance continue (8 lits), (7 réanimateurs dédiés à ce service) ; d'USIC (8 lits) et USINV (4 lits).

www.ch-chalon71.fr



Pour tout renseignement, contacter :

Monsieur le Docteur MARIOTTE Jean-Louis - Responsable de service
Jeanlouis.mariotte@ch-chalon71.fr
Direction des Affaires Médicales
Tél : 03.85.91.01.54 - ginette.gilliers@ch-chalon71.fr



Envoyer candidature et CV à :
M. le Directeur du Centre Hospitalier - 4, rue Capitaine Drillien
71100 CHALON-SUR-SAÔNE
Tél : 03.85.44.66.88 - Fax : 03.85.44.66.99

Le Pôle urgence soins critiques plateau médico-technique du CH d'Ajaccio

RECHERCHE 1 MAR

pour compléter une sympathique équipe de 11 PH (10,6 ETP).

Activité D'anesthésie : Chirurgie viscérale, vasculaire, orthopédie, urologie, ORL Ophtalmo Gyneco.

Bloc opératoire récent (7 salles) SSPI : 11 postes dont 8 ouverts. Activité H24.

- Obstétrique : 1200 accouchements (peridurale 75%) (Bloc obstétrical récent 2 salles).
- Algologie (Implication dans la douleur aiguë).

15 IADE (1 IADE de garde sur place).

Un MAR de garde sur place en Anesthésie .

Espace de Consultation partagé avec l'Algologie .

Activité de réanimation Unité de 11 lits de réanimation ouverte en 2001 Surveillance continu en gestation 5 lits. Dossier patient informatisé(PICIS) Activité Réanimation polyvalente (med 70% chir traumato 30%).

Un MAR de Garde sur place en Réanimation.

TTA reconnu par l'institution depuis 2004.

Plateau technique : TDM, IRM, AngioCoro ,2 appareils d'échographie à disposition des AREA, caisson hyperbare .UNV en gestation.

Projet d'hôpital neuf à l'horizon 2017.

Activité partagée (Anesthésie Réanimation préférable mais non obligatoire).

Contacter

Affaires Médicales : 04 95 29 91 63
affmed.brigitte@ch-ajaccio.fr

Responsable Pôle : Dr B.Lecomte 06 85 55 79 61
bernard.lecomte@ch-ajaccio.fr

MEDECINS ANESTHESISTES REANIMATEURS au centre hospitalier de NEUFCHATEAU POURQUOI PAS !

Situés non loin de Nancy et d'Epinal (à 2h30 de Paris en TGV), les Centres Hospitaliers de Neufchâteau et Vittel fusionnent et constituent aujourd'hui un établissement de référence sur l'ouest vosgien.

Doté d'un plateau technique performant et spécialisé, le CHNV voit son activité en constante et régulière augmentation. Il assume des missions essentielles dans le domaine sanitaire et médico-social et travaille en partenariat étroit avec le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy.

Répondant aux besoins d'un secteur de 60 000 habitants, le CHNV enregistre chaque année environ 21 000 entrées et 45 000 consultations. Il dispose de 680 lits et places répartis sur plusieurs sites et emploie 80 médecins et 1100 employés. C'est une véritable entreprise avec un budget annuel de fonctionnement d'environ 78 millions d'euros.

Etablissement de référence dans l'Ouest Vosgien, le Centre Hospitalier de Neufchâteau bénéficie d'un pôle chirurgie comprenant 54 lits et places. Le CHN présente une activité anesthésie-réanimation importante, avec plus de 4 000 interventions pour l'année 2011, 1572 actes ambulatoires et 500 accouchements.

Le service d'anesthésie du CHN prend en charge l'ensemble des anesthésies des patients adultes et enfants (à partir de 3 ans), nécessaires à la réalisation d'actes chirurgicaux dans les disciplines suivantes : orthopédique, traumatologie, viscérale, gynécologique, ophtalmologique, ORL, urologie (en cours de développement).

Le Docteur Imad FAKHOURI, Chef de Service, dirige depuis le 1er mars 2009 une équipe médicale et paramédicale dynamique et compétente composée de 3 médecins anesthésistes et 7 IADE.

Ils travaillent en lien étroit avec les chirurgiens et les unités de soins du Centre Hospitalier.

Le Centre Hospitalier a lancé un programme de travaux ambitieux visant à s'équiper d'un tout nouveau bloc chirurgical et obstétrique.

Vous êtes intéressé par un des postes, vous avez des questions ?

- Contactez Monsieur Rémi DELEKTA, Directeur Adjoint - 03 29 94 80 05 - r.delektta@ch-neufchateau.fr

OU

Adresser directement votre candidature par courrier à :

Centre Hospitalier de Neufchâteau

Monsieur le directeur des affaires médicales

1280 Avenue Division Leclerc

BP 249

88307 NEUFCHATEAU



www.ch-neufchateau.fr



ANESTHÉSISTE (h/f)

Le Centre Hospitalier de Roubaix recrute

1 ANESTHÉSISTE

Activités de chirurgie : toutes les spécialités à l'exception de la chirurgie thoracique et cardiologique. Traumatologie avec ALR, gros secteur ambulatoire.

Vous rejoignez une équipe médicale de 15 anesthésistes, 29 IADE, IDE, Infirmières de Blocs. Equipement 14 salles de blocs opératoires et 6 salles de réveil neuves.

LE CH DE ROUBAIX
 - 63.000 séjours MCO
 - 12.000 interventions chirurgicales
 - 3.000 accouchements
 - 65.000 passages aux urgences
 - 1.200 lits installés
 - 3.000 salariés dont 250 médecins
 - 8 pôles dont 1 pôle « urgences, réanimation et cardiologie »,
 - 2 IRM, 2 Scanners, 2 Gamma caméra, 1 mammographie numérique
 - USI Cardiologie,
 - USI Neurovasculaire,
 - Cardiologie interventionnelle,
 - Réanimation médicale et chirurgicale,
 - Chirurgie digestive et viscérale, chirurgie pédiatrique, traumatologique, urologie, ORL, ophtalmologie, stomatologie, chirurgie réparatrice et reconstructrice, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie vasculaire ...

Mme Roselyne Leclercq - Direction des Affaires Médicales
 Centre Hospitalier de Roubaix - 37, rue de Barbieux - BP 359 59056 Roubaix cedex 1
 Téléphone : 03 20 99 31 17 - roselyne.leclercq@ch-roubaix.fr
WWW.CH-ROUBAIX.FR

LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES (44)

Recrute plusieurs anesthésistes à temps plein

SUR UN CONTRAT DE CLINICIEN HOSPITALIER

Pour tout renseignement s'adresser à :

- Monsieur le Professeur BLANLOEIL - Chef du Pôle Anesthésie-Réanimation
 Tél : 02.40.08.30.05 - e-mail : yvonnick.blanloeil@chu-nantes.fr
- ou Madame le Professeur LÉJUS - Responsable du service d'anesthésie-réanimation chirurgicale
 Tél : 02.40.08.30.05 - e-mail : corine.lejus@chu-nantes.fr

Adresser CV et candidature à : Monsieur BIAIS, Directeur des Affaires Médicales
 Centre Hospitalier Universitaire de Nantes - Immeuble Deurbroucq - 5, allée de l'Ile Gloriette - 44 093 Nantes Cedex 01



LE CENTRE HOSPITALIER DE VIRE
 (Calvados - 45 minutes de Caen et de la mer - 2 heures de Paris en train direct)





RECHERCHE
un Praticien Hospitalier à Temps Plein spécialiste en Anesthésie-réanimation.

>5 ans d'expérience
 Permanence des soins en astreintes opérationnelles

Contact :
 Mme LETELLIER, Attachée d'Administration
 Tél : 02 31 67 47 06
a.letellier@ch-vire.fr

Le Centre Hospitalier de Bretagne Sud (Lorient-Hennebont)

Au bord de la mer avec une excellente qualité de vie, l'agglomération de Lorient compte 190.000 habitants et un territoire de santé de 270.000 habitants.

Recherche UN MÉDECIN SPÉIALISTE EN ANESTHÉSIE-RÉANIMATION pour son service d'Anesthésiologie

Equipe médicale de 16 praticiens temps plein

- Le Centre Hospitalier de Bretagne Sud est l'hôpital de référence pour le territoire de santé n°3 (300 000 habitants)
- Capacité d'accueil de 1 104 lits et places dont 642 en MCO
- Activités chirurgicales (orthopédie, viscérale, ORL, ophtalmologie, gynécologie) et obstétricales
- Plateau technique complet : imagerie, IRM, scanner, radiologie interventionnelle, radiothérapie
- Coordination médicale d'une unité de chirurgie et d'anesthésie ambulatoire de 10 places.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à adresser à :
 Monsieur Gildas LE BORGNE | Directeur des Affaires Médicales | Centre Hospitalier de Bretagne Sud
 BP 2233 | 56322 LORIENT Cédex | E-mail : g.leborgne@ch-bretagne-sud.fr | 02 97 64 91 04

Pour tout renseignement, contacter :
 Docteur ARGO Vincent | Chef de Service d'Anesthésiologie
 E-mail : v.argo@ch-bretagne-sud.fr | 02 97 64 91 63 (secrétariat) | Site Internet : www.chbs.fr

Ouverture d'un nouvel hôpital en 2013 sur le site Scorff à proximité du Pôle Femme Mère Enfant

Le Centre Hospitalier de Vannes (Morbihan)

Recherche

2 praticiens anesthésistes

Postes à pourvoir le 1er septembre 2012

Pour tout renseignement contacter :
 Dr Philippe LE ROUX, chef de service, au 02.97.01.41.76 (philippe.le_roux@ch-bretagne-atlantique.fr)
 Direction des Affaires Médicales(dam@ch-bretagne-atlantique.fr) au 02.97.01.45.06





RECHERCHE
un ANESTHÉSISTE

pour intégrer l'équipe de 7 anesthésistes et poursuivre le développement de l'activité chirurgicale
 (orthopédique et traumatologique, viscérale et digestive, vasculaire, gynécologique).

Contact :
 Direction des affaires médicales
 02.96.05.71.19
abalcou@ch-lannion.fr

Le Centre Hospitalier Delafontaine à Saint-Denis (93)



Centre Hospitalier de Saint-Denis



RECRUTE MAR

Pour compléter une équipe de 11,5 praticiens.

Bloc opératoire neuf, secteur obstétrical neuf, salle de réveil ouverte 24h/24. Unité de chirurgie ambulatoire.

Permanence des soins par 2 MAR et 2 IADE. Internes en anesthésie. Planification des activités et des rythmes de travail. Fonction de responsabilité possible.

Contactez Dr Marc PELLERIN, chef de service ou Mme Catherine VAUCONSANT, directrice des affaires médicales au 01 42 35 61 40.



Centre hospitalier intercommunal des Portes de l'Oise

Recrute UN MÉDECIN ANESTHÉSISTE

pour les blocs chirurgical et obstétrical ainsi que consultations et suivi médical, par mutation, contrat, attaché, inscrit au conseil de l'ordre

Le CHI des Portes de l'Oise s'étend sur 3 sites distincts en Ile de France et en Picardie. Il a son site principal à Beaumont sur Oise (45 km de Paris) ainsi que le site des Oliviers, dédié à la psychiatrie (2 secteurs). Son 3ème site est situé à Méru, dans l'Oise.

Le CHI des Portes de l'Oise dispose d'infrastructures médicales avancées : Un bloc opératoire neuf et moderne, un laboratoire d'analyse médicale, un centre d'imagerie médicale équipé d'une IRM, d'un Scanner et d'appareils de radiologie conventionnelle, un service d'Urgences 24/7, une équipe SMUR 24h/24 et 7j/7, des Unités Médico-Chirurgicales Ambulatoire et de Semaine, des consultations spécialisées, un service de réanimation et de soins continus, une maternité de niveau 2 et un service de néonatalogie et pédiatrie.

Avantages : Plateau technique récent et agréable (salles d'opérations avec lumière naturelle), équipe dynamique, coopération médicale avec le CH de Pontoise pour développer l'activité, crèche, CH desservi par transports en commun (gare de Persan-Beaumont et réseau de bus) Accès par la route : 35 km de Paris (N1 et N184) et 35 km de Beauvais (N1 et A16).

Personne à contacter

Dr Douau, chef de service, 01 39 37 15 20
envoyer CV et lettre de motivation à Mme la Directrice des ressources humaines
CHI des Portes de l'Oise
25 rue Edmond Turcq - 95260 Beaumont sur Oise
Email : florence.tantin@chi-desportesdeloise.fr



Bulletin d'adhésion 2012

Syndicat des Médecins Anesthésistes Réanimateurs Non Universitaires

Nom : _____ Prénom : _____

Année de naissance : _____ Nationalité : _____

Coordonnées personnelles :

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Fax : _____

Courriel : _____

Coordonnées professionnelles :

Centre hospitalier : _____ Ville : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Fax : _____

Courriel : _____

Lieu d'exercice :

- CHG
- CHU
- Convention FEHAP

Responsabilité :

- Responsable de pôle
- Chef de service
- Responsable UF
- Autre : _____

Mode d'exercice :

- Temps plein
- Temps partiel
- Activité libérale

Statut :

- PH
- PH contractuel
- PH associé
- PAC
- Attaché
- Autre

Secteur d'activité :

- Anesthésie/ Bloc
- SAMU-SMUR
- Urgences
- Douleur
- Réanimation
- Autre

Cotisation Année 2012 :

Adhésion unique : 110 €
Adhésions groupées (à partir de 2 pers.) : 100 €
Adhésion Jeune PH (du 1er au 4ème échelon) 50 €
Attachés, assistants, contractuels : 50 €

Formulaire à retourner accompagné de votre règlement à :

Docteur CAZABAN, Centre Hospitalier de Monfermeil, service d'anesthésie.
10 rue du Général Leclerc 93370 Monfermeil

Merci d'établir vos chèques à l'ordre du SMARNU



Créez gratuitement vos propres réseaux et rejoignez un grand nombre de réseaux de la santé



Communiquez avec de nombreux contacts



Recherchez des offres de recrutement et constituez votre nouveau plan de carrière



Gérez en toute liberté les informations de votre profil

MÉDICAPÉDIA
SANTÉ PUBLIQUE

Informez-vous grâce à la base de connaissances et participez à son enrichissement en devenant rédacteur

Réseau Pro Santé est une plateforme sociale dont l'intérêt est de susciter l'échange et de faciliter le quotidien des professionnels de la santé, en proposant divers services allant de la création de réseaux, à la recherche d'offres de recrutement, à la consultation et l'enrichissement d'une base de connaissances.



Rejoignez le réseau en vous inscrivant gratuitement sur www.reseauprosante.fr